

# **Convention de mise à disposition de matériel**

Entre les soussignés :

Nom de l'association : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse du siège social : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Dénommé(e) dans la convention, le prêteur,

Et

Nom de l'association : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse du siège social : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Dénommé(e) dans la convention, l'emprunteur,

Il a été convenu ce qui suit :

## **Article 1 – Objet de la convention**

Le prêteur accepte de mettre à disposition de l'emprunteur du matériel dans le cadre de l'action suivante :

Description rapide de l'action : (descriptif, lieu, date, horaire, ...) :

---

---

---

---

## **Article 2 – Durée de la convention**

L'emprunteur s'engage à venir chercher le matériel le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h \_\_  
à \_\_\_\_\_ (lieu), et à le rapporter le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_\_\_\_ (lieu).

## **Article 3 –Convention à titre gratuit**

La convention est consentie à titre gratuit, cependant l'emprunteur aura à charge ce qui est de l'ordre du consommable. Il s'engage également à assurer le transport aller et retour du matériel désigné.

## **Article 4 – Durée de la convention – Restitution du matériel mis à disposition**

La convention est consentie à compter du \_\_/\_\_/\_\_ et jusqu'au \_\_/\_\_/\_\_.

## **Article 5 – Inventaire du matériel mis à disposition**

Le matériel mis à disposition est composé de :

Matériel prêté : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

VALEUR [écrit en lettre (écrit en chiffre)] : \_\_\_\_\_

(Attestation d'assurance ou chèque de caution.)

Le matériel est mis à disposition à compter du \_\_/\_\_/\_\_, en bon état de présentation et de fonctionnement, état dans lequel l'emprunteur s'engage à le restituer à l'issue de la convention.

Au terme de la mise à disposition, l'emprunteur s'engage à restituer le matériel dans son état initial.

## **Article 6 – Propriété**

Le matériel reste la propriété du prêteur. La présente convention n'implique aucun transfert de droits sur le matériel.

L'emprunteur n'a pas le droit de céder le matériel ou de le sous-louer.

## **Article 7 – Responsabilités et assurances**

L'emprunteur s'engage à contracter les assurances nécessaires à couvrir les risques (notamment vol, dégât des eaux, incendie, événements naturels ou tout acte de vandalisme) liés à l'utilisation du matériel sur le lieu de l'activité et pendant le transport de celui-ci.

L'emprunteur assume l'entièr responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution. Il est le seul responsable de tout accident ou incident dont les membres de l'association ou des tiers pourraient être victimes du fait ou à l'occasion de son utilisation et/ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Tout matériel manquant ou dégradé devra être remplacé ou réparé par et à la charge de l'emprunteur. En cas de casse, de perte ou de vol, il s'engage à prévenir sans délai le prêteur et à effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge du dommage par sa compagnie d'assurance.

L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel conformément à la notice d'utilisation et à en respecter les règles de sécurité.

## **Article 8 – Modification de la convention**

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

## **Article 9 – Règlement des litiges**

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention.

A défaut de solution amiable, le litige sera traité par le tribunal compétent.

En cas de non-respect de la part de l'utilisateur des divers engagements mentionnés dans la présente convention, celle-ci se trouverait suspendue ou annulée de plein droit.

Fait en 2 exemplaires, à \_\_\_\_\_ le \_\_ / \_\_ / \_\_ .

Le prêteur

Signature précédée de la mention «

Lu et approuvé »

L'emprunteur

Signature précédée de la mention «

Lu et approuvé »

## État des lieux pour prêt de matériel

L'association prêteuse :

.....

Représenté par

.....

Siège de l'association

.....

.....

Numéro de téléphone

.....

L'association emprunteuse

.....

Représenté par

.....

Siège de l'association

.....

.....

Numéro de téléphone

.....

### Inventaire du matériel mis à disposition

Désignations	Quantité	État général du matériel	Remarques

Légende :

N = Neuf

BE = Bon état

EU = État d'usage

ME = Mauvais État

Le matériel a t-il été essayé par les

deux associations lors de la récupération du matériel ? .....

Le matériel sera transporté et assuré par l'association ..... du ..... au .....

## État des lieux pour retour de matériel

L'état des lieux pour le retour de matériel doit se faire en présence des deux représentant des associations.

<b>Inventaire du matériel mis à disposition</b>			
Désignations	Quantité	État général du matériel	Remarques

Légende :

N = Neuf

BE = Bon état

EU = État d'usage

ME = Mauvais État

	L'association prêteuse	L'association emprunteuse
Signature Prêt	Mr ou Mme.....	Mr ou Mme.....
Signé le ..... à ..... fait en 2 exemplaires		
Signature Retour	Mr ou Mme.....	Mr ou Mme.....
Signé le ..... à ..... fait en 2 exemplaires		